

Base de données France Génocide Tutsi

Lettre d'information n° 1

7 juillet 2017

Objectif

FgtDb comme France Génocide Tutsi Database est une base de données relative au rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Un extrait en est publié sur le site web <http://francegenocidetutsi.org>. Ces documents ont été réunis depuis 2001 pour la rédaction du livre *La France au cœur du génocide des Tutsi*, publié en 2010. Sa version en format pdf permet d'accéder aux documents par des pointeurs hypertextes actifs quand l'ordinateur est connecté à Internet. Elle est déchargeable à l'adresse : <http://francegenocidetutsi.org/FranceCoeurGenocideTutsi-IP.pdf>.

Auparavant, ces documents étaient présentés sur le site <http://www.francerwandagenocide.org/documents/> qui est aujourd'hui abandonné. Depuis, de nouveaux documents ont été réunis qui débordent de beaucoup la portée de ce livre.

Une fiche descriptive est associée à chaque document.

La publication systématique de fonds d'archives (MIP, ONU, Sénat belge, Mitterrand-Françoise Carle, TPIR, justice belge, *Le Monde*, *Libération*, AFP, Reuters, US DOS, Monique Mas, etc.) est entreprise.

Un des principaux objectifs de cette collecte de documents est de tester l'hypothèse que, si le génocide a été exécuté par des Rwandais, l'idée d'éliminer les Tutsi a été portée principalement par des Européens. L'exécution du génocide, commencée en

1959, aurait été « couvée », tolérée ou même assistée par des Européens. Tester l'hypothèse implique que des données qui la contredisent soient aussi admises. Le critère est qu'elles apportent de l'information factuelle.

L'essentiel des documents sont des fichiers au format pdf qui sont des fac-similés ou des transcriptions textuelles de documents. Des documents vidéos existent dans la base (principalement des émissions de télévision archivées par l'INA) mais ne sont pas publiés sur le web pour des raisons de volume et de droits d'auteur. Des témoignages figurent également mais en petit nombre.

Un autre objectif est de faire mémoire de cet événement insupportable survenu en 1994.

Un site web

Il est constitué de documents et de pages html. Les documents sont des textes au format pdf en général et des images (photos ou cartes géographiques) au format jpg ou png.

Les pages html présentent les documents par date, auteur, fonds d'archives ou source, thème, etc. Les thèmes sont du type « Les Français et l'entraînement des milices », « attentat du 6 avril 1994 »... Sous la rubrique « Analyses », des documents sont commentés. L'un d'eux est « La France a permis le génocide ».

Un menu déroulant permet de passer facilement d'une rubrique à l'autre. Une présentation en anglais est commencée.

Un moteur de recherche

Un moteur de recherche à l'adresse <http://78.217.242.2> sélectionne des documents publiés sur le site web suivant l'auteur, la date, les personnes et lieux cités, des mots-clés. Il permet de combiner plusieurs critères et donne accès aux fiches des documents indiquant notamment leur origine. Il s'adapte à la langue (français ou anglais) choisie dans le navigateur web.

Statistiques

À la date du 7 juillet 2017, le site web comporte 2 889 documents ainsi répartis :

- 93 avant 1990
- 345 de 1990 à 1993
- 1 248 de 1994
- 1 103 après 1994

Les sources principales sont :

- 223 TPIR
- 172 Archives Mitterrand-Carle
- 129 ONU
- 90 MIP
- 82 Le Monde
- 78 Libération
- 76 Ambassade de France, Kigali
- 74 Quai d'Orsay
- 45 AFP
- 43 African Rights
- 42 CORBIS SYGMA
- 41 US DOS
- 40 Sénat belge
- 40 Reuters

À noter

L'aveu de Védrine

Un extrait de l'audition d'Hubert Védrine à la commission de la Défense nationale et des Forces armées (Assemblée nationale, 16 avril 2014) est présenté sur la page d'accueil du site web sous le titre « L'Aveu ». L'ancien secrétaire général de l'Élysée y admet que les fournitures d'armes à l'armée gouvernementale rwandaise se sont poursuivies pendant le génocide. On trouvera à cette date la transcription exacte de ses propos et le compte-rendu officiel qui gomme cet aveu.

Des livraisons d'armes en 1994

Le rapport du 22 janvier 1994 du lieutenant Nees de la MINUAR et un télégramme de Willy Claes, ministre des Affaires étrangères belge, du 11 mars 1994 montrent que la France poursuit des livraisons d'armes alors qu'elles sont prosrites par les Accords d'Arusha que les dirigeants français se flattent de soutenir.

Achat d'armes aux Seychelles

Cet achat d'armes en juin 1994 par le colonel Bagosora flanqué du sud-africain Ehlers a été éventé par un parti d'opposition seychellois et le journal « *Regar* ». L'ambassade des États-Unis en avertit Washington (Malott, 24 juin 1994). La *Lettre de l'Océan Indien* révèle l'information (n° 630, 2 juillet 1994). Elle est reprise en mai 1995 dans le rapport de Human Rights Watch, *Rwanda/Zaire, Rearming with Impunity*. Par suite, le

Conseil de sécurité forme une commission d'enquête sur les violations de l'embargo sur les armes à destination du Rwanda qu'il a décidé le 17 mai 1994. L'essentiel des informations est publié dans le rapport du 14 mars 1996. Le rôle de la Banque nationale de Paris (BNP) n'apparaît que dans un additif du 22 janvier 1998. Cette banque n'aurait pas été informée de la destination de ce transfert ? Elle laisse fonctionner le compte de l'attaché militaire du Rwanda à Paris, Sébastien Ntahobari. Le ministre de la Défense, Augustin Bizimana, lui verse des fonds (17 juin 1994). Ntahobari règle le 5 juillet 1994 une société Robert Martin qui fournit des services de mercenaires (Augustin Bizimana, 13 septembre 1994 ; Augustin Bizimungu, 29 septembre 1994.)

Préparation du génocide

Le major Charles Ntambazi, commandant la compagnie transport au camp de Kanombe, révèle le 9 août 1994 à Dar Es-Salaam que deux compagnies (environ 300 hommes) du bataillon paras-commando ont été transférées début avril 1994 au camp de la garde présidentielle à Kimihurura, en face du CND où se trouvait stationné le bataillon FPR. Confirmant d'autres témoignages au procès au TPIR d'Aloys Ntabakuze, commandant des paras-commando (Jugement Bagosora et al., 18 décembre 2008, version française, section 746, p. 266), cette manœuvre – qui n'a pas pu échapper au commandant De Saint-Quentin, conseiller de Ntabakuze – a été probablement ordonnée en vue d'une attaque contre le FPR, puisque celui-ci est ciblé par des tirs dès la nuit du 6 au 7 avril 1994. Philippe

Gaillard, délégué du CICR, qui se trouvait ce soir-là au CND, le racontera dans un récit hallucinant (30 septembre 2004).

Assassinat d'Agathe Uwilingiyimana

La lettre d'Yvon Le Moal du 20 avril 1994 décrit la mise à mort de la Première ministre d'après deux témoins Volontaires des Nations Unies.

Histoire du Rwanda

On trouvera sur ce site l'histoire du Rwanda écrite par des ecclésiastiques français, Albert Pagès (1933) et Louis De Lacger (6 juin 1961). En contrepoint, on trouvera d'Alexis Kagame « Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda » (1972) et « Un Abrégé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972 » (1975).

Poursuivant son travail d'analyse des archives cachées des Pères blancs, Stefaan Minnaert montre dans « Musinga et les Pères Blancs : Rapport politique confidentiel du 24 Mars 1918 » que loin d'une prétendue oppression séculaire des Hutu par les Tutsi, c'est l'affrontement entre les puissances coloniales, ici les Belges et les Allemands, qui est le déterminant majeur de l'histoire du Rwanda au début du XX^e siècle. Dans « Les Pères Blancs et la Société Rwandaise durant l'Époque Coloniale Allemande (1900 - 1916) » (18 septembre 2008), il montre que le futur évêque Léon Classe réprimait à coup de fusil à Rwaza en 1904 les indigènes qui refusaient de contribuer à la construction de la mission et que les témoignages sur l'assassinat du père Loupias (1910) ont été embellis pour écrire l'histoire sainte.